

L'écho de Sainte-Fauste

L'écho de Sainte-Fauste

BULLETIN MUNICIPAL N°4

Juin 2003



NOTRE PHOTO

Cette année, la Pentecôte se situe au début du mois de juin. Comment ne pas en profiter pour évoquer l'Assemblée de Sainte-Fauste, qui se déroulait le lundi de la Pentecôte et qui comprenait outre une fête de village, le pèlerinage à la

Mardelle Sainte (près des Sarrays). Cette photo représente la procession en direction de la Mardelle à son départ des Sarrays en 1943. Voir notre article plus détaillé en page 4.

LE MOT DU MAIRE

Avec le présent bulletin vous pouvez constater que notre commune de Sainte Fauste allie à la fois le respect de son histoire et la nécessaire évolution de son environnement que nous apporte les changements de notre société. Aujourd'hui, même si la commune de Sainte Fauste est encore qualifiée de rurale, nous sommes nombreux à avoir notre travail, nos centres d'intérêts soit à Issoudun, soit à Châteauroux. Le Conseil municipal et moi-même prenons le pari de défendre la qualité de vie que vous êtes en droit d'attendre dans notre commune, cette

qualité de vie faite de respect les uns des autres, de convivialité, et de solidarité.

Nous devons tous ensemble, préserver cet esprit dans notre commune de Sainte Fauste. Je vous invite, pour ceux qui le peuvent à participer pleinement aux activités nombreuses et diverses que vous proposent des personnes dévouées à cet état d'esprit.

Je vous souhaite un bon été de récolte pour les uns et de vacances pour les autres.

Le Maire

Jean Marc Brunaud

ACTUALITES

REALISATIONS ET AMENAGEMENT DE LA COMMUNE

Réalisations 2003 :

Achat d'un véhicule : La commune vient d'acquérir un véhicule utilitaire permettant une meilleure desserte d'Ablenay et des écarts et le transport des matériaux nécessaires à l'entretien de la commune.

Plancher de la grange : Le plancher de la grange est enfin créé. Un escalier permet d'accéder à l'étage et ainsi de ranger les objets les moins utilisés, appartenant soit à la commune, soit aux associations locales, dégageant un espace au rez-de-chaussée pour une meilleure organisation de l'atelier communal.

Voirie : La voie menant au cimetière a été refaite ainsi que celle conduisant à La Maison Neuve, cette dernière opération étant réalisée conjointement avec Neuvy-Pailloux et le Sivom de Champagne Berrichonne.

Installation d'internet : La mairie dispose maintenant d'un accès à internet et d'une adresse e-mail qui est la suivante : mairie.sainte-fauste@36.cernet.fr ; la consultation des sites internet est possible, sans excès, pour les habitants de la commune, notamment en ce qui concerne les sites des administrations et des offres d'emploi. N'hésitez pas non plus à envoyer un message électronique afin que la mairie dispose de votre adresse électronique ce qui permettra notamment de vous envoyer diverses informations (arrivée d'une carte d'identité, etc.).

Mise à disposition d'un ordinateur : L'achat d'un ordinateur plus adapté au besoin de la mairie avait mis au repos le précédent. Il vient d'être remis en marche et mis à la disposition des habitants de la commune. Vous pouvez notamment vous en servir pour vos CV ou vos lettres administratives.

Acquisition d'un bois : La commune vient de faire l'acquisition d'un bois d'environ 4 ha appelé "Le Grand Bois". Dans un premier temps vendu à la SAFER, (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural), ce bois a fait l'objet d'un appel d'offre. Dans le but de préserver le sous-sol qui recèle des vestiges gallo-romains, la commune de Sainte-Fauste a décidé d'en devenir propriétaire. Lors de sa dernière réunion, le Conseil Municipal a précisé que ce site serait accessible de la même façon que les autres terrains communaux et notamment que les chasseurs résidents dans la commune pourront y chasser une seule journée par semaine, le dimanche. Le reste du temps, les habitants pourront aller s'y promener.

Travaux à venir :

Réfection des murs latéraux de l'église : Les travaux concernant les murs intérieurs de l'église vont enfin pouvoir être effectués. Tout d'abord, l'électricité, dès le mois de septembre puis au mois d'octobre les travaux d'enduits et de peinture.

La Carte communale : Notre commune, jusqu'ici, n'était pas dotée d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU), anciennement Plan d'Occupation des Sols (POS), ni d'aucun autre document d'urbanisme. Le Conseil Municipal a décidé de réaliser une Carte Communale. Ce document d'urbanisme délimite les secteurs où les constructions sont autorisées et les zones où elles ne sont pas admises. La mise en place de cette carte communale doit permettre de préserver la qualité et le cadre de vie sur Ablenay et de développer, tout en le maîtrisant, l'urbanisme de Sainte-Fauste.

VIE ASSOCIATIVE

SAINTE-FAUSTE EN FETES

Le Carnaval : Le Carnaval s'est déroulé le 9 mars 2003. De nombreux enfants déguisés ont défilé dans les rues de Sainte-Fauste et d'Ablenay. Un goûter a clôturé ce dimanche après-midi.

L'assemblée générale : Le Comité d'Animation de Sainte-Fauste, mis en place en juin dernier, a tenu sa première assemblée générale. Une Trentaine de personnes ont assisté à cette réunion. Les manifestations de l'année 2002 (pétanque et choucroute) ont créé un bénéfice de 60 €uros. Le bureau a été renouvelé : Nicob AUGE, Karine COURAUDON, Fabienne TIBAUT, Félix MINATCHY, Jacqueline MENARD, Christelle MARCELOT. Votre participation aux manifestations proposées est le meilleur moyen de montrer votre soutien à cette association.

DONNEURS DE SANG DE SAINTE-FAUSTE THIZAY

La Marche : La marche des donneurs de sang s'est déroulée cette année à Thizay le 30 mars.

Par cette matinée ensoleillée, plus de 140 participants ont pris le départ pour les deux circuits proposés (10 et 16 km), différents de ceux des années précédentes, et qui ont fait l'unanimité, cette fois encore.

La Kermesse : La kermesse annuelle des donneurs de sang se déroulera le 31 août à Sainte-Fauste avec les animations habituelles (jeux d'adresse, jeux de précision, enveloppes, peluches, jeux pour les plus petits) sans oublier le ball-trap. Nous aurons aussi le plaisir de voir des séances de dressage de chiens. Un plateau-repas sera proposé à la salle des fêtes pour finir cette manifestation dans la convivialité. N'hésitez donc pas à venir nombreux !

Pour le repas, prévoir de s'inscrire à l'avance auprès des donneurs de sang.

VIE DE LA COMMUNE

Les Vœux du Conseil Municipal :

Pour la deuxième année consécutive, le Conseil Municipal avait invité la population de la commune pour lui présenter ses vœux pour l'année 2003. Un nombre important d'habitants s'est donc rendu à la salle des fêtes du village en cette fin de matinée du 11 janvier. Un vin d'honneur a été servi après que le Maire ait présenté ses vœux au nom du Conseil Municipal dans un rapide discours.

Le Banquet des Anciens :

Toujours ravis de se retrouver, nos anciens ont pu dialoguer entre eux ou avec les membres du Conseil Municipal lors du traditionnel repas de ce mois d'avril. Ils ont pu apprécier, lors de ce moment de convivialité, une salade de langoustine ou bien un pavé de biche.



Manifestations à venir :

Rallye automobile :

Un rallye d'une vingtaine de voitures traversera la commune le dimanche 8 juin ; les conducteurs risquent d'interpeller les passants puisque des questions sur le village leur sont également posées.

Journées Départementales du patrimoine :

A l'initiative du Conseil Général, ces journées départementales du patrimoine auront lieu le samedi 14 juin ainsi que le dimanche 15 juin de 10h à 12h et de 14h à 19h. La journée européenne ayant rencontré un franc succès, l'église de Sainte-Fauste et son mobilier classé pourront à nouveau faire l'objet de tous les regards.

Traversée de Sainte-Fauste :

L'idée que les habitants de notre commune souhaitent découvrir ou redécouvrir le chemin historique de Saint-Jacques-de-Compostelle avait permis de créer la première randonnée pédestre. Cette année, le départ sera donné à La Jaglotterie le dimanche 29 juin à 9h30 et l'arrivée se fera à La Maison Neuve où le pot de l'amitié, accompagné de fromage de chèvres, reconfortera les marcheurs.

L'année dernière, les participants avaient regretté de ne pouvoir rester déjeuner ensemble. Cette année, le Comité d'Animation de Sainte-Fauste proposera un repas. Pour s'inscrire, il vous faut compléter le bulletin ci-joint.

VIE PRATIQUE

Aide aux activités scolaires, sportives et culturelles :

Le Conseil Municipal a récemment modifié les conditions d'obtention d'aides aux activités scolaires, sportives, et culturelles afin de mieux correspondre aux besoins des familles.

Dans tous les cas, un justificatif d'inscription sera demandé et s'il s'agit d'une première demande un relevé d'identité bancaire sera nécessaire. Le paiement sera effectué par virement sur votre compte bancaire dans un délai de deux à quatre semaines après la mise en paiement. La commune se réserve la possibilité de s'assurer de la pratique effective des activités aidées.

Chaque enfant a droit à une seule aide de chaque type par année scolaire mais peut cumuler les quatre aides sur la même période et dans la limite des conditions ci-dessus.

Aucune aide ne sera versée directement aux parents pour les activités de type ruches. Par contre, la commune octroie une subvention aux différentes associations du voisinage en fonction du nombre d'enfants de Sainte-Fauste accueillis.

Les activités sportives et culturelles :

L'aide est destinée aux enfants dont l'âge maximum est de 16 ans à la date de la demande. L'activité doit faire l'objet d'une inscription auprès d'une association ou d'un organisme. L'aide est versée aux parents.

Activités à l'année : L'aide est de 60 Euros

Activités occasionnelles : il s'agit d'une activité pratiquée sur une durée inférieure à l'année scolaire ou sous la forme d'un stage. Son montant est de 30 Euros.

Les voyages scolaires :

L'aide est destinée aux enfants fréquentant un établissement scolaire (sauf l'enseignement supérieur), sans condition d'âge. Elle est versée, de préférence, directement aux établissements organisateurs. C'est pourquoi, il serait souhaitable que l'attestation d'inscription soit fournie à la mairie avant la fin du paiement du voyage.

Voyage d'une durée minimale de 4 jours : Cette aide s'élève au montant réel du séjour, plafonnée à 60 Euros.

Voyage d'une durée de 2 à 3 jours : cette aide s'élève au montant réel du séjour, plafonnée à 30 Euros.

Bilan année scolaire 2001/2002 :

22 subventions ont été versées et se répartissent ainsi : 7 inscriptions culturelles annuelles (conservatoires et beaux-arts), 10 inscriptions sportives annuelles (judo, foot, natation, patinage, équitation, ...), 4 voyages scolaires et un stage (activité occasionnelle).

Congés : La mairie sera fermée du 1^{er} au 8 juillet inclus et du 19 au 23 août inclus. En cas d'urgence, s'adresser au maire ou aux adjoints. Des permanences auront lieu de 10h à 12h les mercredi 2 juillet, samedi 5 juillet, mercredi 20 août et samedi 23 août.

Retraite : M^{me} FERRET, sonneur municipal depuis 1972, prendra sa retraite à la fin du mois d'octobre. Son rôle consistait à sonner les cloches tous les jours à 7h00 du matin et lors des cérémonies à l'église. L'électrification des cloches est donc prévue sauf si un volontaire veut bien reprendre le flambeau. Qu'il se fasse connaître à la mairie.

LA VIE AUTREFOIS

Le Lundi de Pentecôte à Sainte-Fauste

Il y avait à Sainte-Fauste, il n'y a pas si longtemps, une fête patronale, appelée Assemblée. Le matin était plus spécialement destiné aux cérémonies religieuses. C'est ce jour-là qu'avait lieu le pèlerinage à la Mardelle-Sainte. Au XIII^{ème} siècle, à cause des différends entre les rois d'Angleterre et de France, les reliques de Sainte-Fauste furent transportées depuis le Gers jusqu'à l'abbaye de La Prée (Ségry) pour y être mis en sécurité. Les religieux de La Prée, venus au devant du convoi, trouvèrent aux environs des Sarrays une foule qui entourait les reliques posées sur un reposoir, au bord d'une importante mardelle. Devant tant de ferveur, les religieux décidèrent de laisser un fragment des reliques et de construire une chapelle sur le domaine des Sarrays qui était leur propriété, la paroisse prenant depuis le nom de Sainte-Fauste. Deux légendes, qui seront relatées dans un prochain bulletin entourent l'histoire de Sainte-Fauste.

S'agissant du pèlerinage, on sait qu'il a existé bien avant 1379 le 4 janvier et le lundi de Pentecôte, les deux, à cette époque se déroulaient à la Mardelle-Sainte. S'agissant du 4 janvier, appelé aussi "Petite Sainte Fauste", le pèlerinage s'est transformé en une messe à l'église, suivie d'une procession pendant laquelle le reliquaire était porté autour de l'église et jusqu'à la croix servant de monument aux morts. Cette cérémonie existait encore dans les années 60.

Concernant le pèlerinage du lundi de Pentecôte, appelé "Grande Sainte Fauste", la procession partait des Sarrays jusqu'à la Mardelle-Sainte ; on peut l'apercevoir de la route à gauche en allant sur Thizay, elle est reconnaissable à la croix qui y est placée. Les enfants qui effectuaient leur communion solennelle dans l'année portaient une croix en tête de cortège.



Les pèlerins traversaient alors un grand champ cultivé sur un chemin, puis directement à travers les cultures lorsque le chemin a disparu. Les pèlerins arrivés au pied de la Croix, la cérémonie pouvait alors commencer. A noter que ce pèlerinage pour la guérison de grandes douleurs et de rhumatismes peut s'accomplir de manière individuelle. Il doit être exécuté à jeun, le vendredi et pendant trois semaines de suite. Il faut, en outre, déposer un sou sur une pierre, près de la croix, se rendre ensuite à l'église du bourg de Sainte-Fauste et y faire brû-

ler un cierge devant la statue de la patronne. Dans un livre de la fin du XIX^{ème} siècle, on trouve quelques lignes sur ce pèlerinage : "Le jour où se célèbre la fête de Sainte-Fauste, le lundi de la Pentecôte, attire aussi une affluence considérable de visiteurs à la Mardelle-Sainte : le nombre s'en élève quelquefois à plus de douze cents.



La foule vient s'agenouiller au pied de la croix et passe, pour s'y rendre, à travers les blés qui, assure-t-on, bien loin d'en souffrir, donnent au contraire une récolte plus abondante que dans les autres parties du champ". L'Abbé RABIER, qui fut curé de la paroisse pendant 25 ans, au début du XX^{ème} siècle, mentionne dans ses recherches sur Sainte-Fauste que "Ce jour-là, quelque soient les événements, la fête est chômée. Personne ne travaille. Bœufs et chevaux sont exempts de labour. Malheur à qui violerait les usages, la rouille menace son blé".

On sait aussi qu'il existait un petit bâtiment appelé La Grange, juste à côté de la Mardelle-Sainte. Il s'agissait, à l'origine d'une chapelle où le reliquaire contenant deux cervicales de Sainte Fauste aurait été placé avant d'être transporté en 1754 vers l'église paroissiale. Seuls les moines avaient le droit d'y pénétrer pour prier.

La fête, elle aussi connaissait un réel succès : En 1811, une réunion du Conseil Municipal mentionne l'assemblée en précisant que 3 000 à 4 000 personnes y viennent et qu'il s'y boit 10 à 12 pièces de vin (une pièce équivaut à un peu moins de 250 litres) .

Un peu plus tard, dans les années 1820, le Conseil Municipal décide de faire payer un droit de place aux différents exposants y compris les joueurs de violon et de vieilles. L'assemblée cessa pendant la seconde guerre mondiale et ne put y survivre.

Les plus âgés d'entre nous se souviendront certainement de ce temps révolu où les rues de Sainte-Fauste étaient noires de monde, où l'on pouvait tenter sa chance à la loterie (une espèce de roue de la fortune où il était plus facile de gagner de petites choses au premier niveau), manger des berlingots, faire des tours de manèges et profiter de toute la fête foraine sans oublier d'aller, le soir venu, faire quelques petits tours de danse au bal qui clôturait cette assemblée de Sainte-Fauste.